



TRADE OBSERVER

Le bulletin d'information mensuel de Customs Bridge

Octobre 2021

23

L'Europe, au cœur de la douane

RÉDUCTION DES CONTRÔLES DOUANIERS POST BREXIT

LE CARNET TRANSIT INTERNATIONAL ROUTIER (TIR) SE MODERNISE

L'UE PROPOSE LE GUICHET UNIQUE DOUANIER POUR REVITALISER LES PROCÉDURES DOUANIÈRES

Réduction des contrôles douaniers post Brexit

L'UE propose d'assouplir les contrôles douaniers sur certains produits pour réduire les tensions en Irlande du Nord. La mesure permettrait de réduire les contrôles et de fluidifier les échanges.

Le sujet de l'Irlande du Nord a toujours été épineux pour Londres et Bruxelles. Le gouvernement britannique fulmine et menace de suspendre unilatéralement les dispositions du protocole post-Brexit Nord Irlandais. En effet, les Britanniques veulent renégocier ce traité, mais ont essuyés plusieurs refus de l'UE. La menace que brandissent les Britanniques est l'article 16 dudit protocole, qui permet de suspendre certaines dispositions de manière unilatérale. Une véritable épée de Damoclès pour l'UE.

Ce texte est aussi vivement contesté en Irlande du Nord, notamment par les unionistes l'accusant de perturber l'approvisionnement du territoire. L'Union européenne a proposé au Royaume-Uni, le mercredi 13 octobre, d'alléger les contrôles sur certaines marchandises destinées à l'Irlande du Nord. Ces propositions sont une "réponse sincère aux préoccupations" en Irlande du Nord, a souligné le vice-président de la Commission, Maros Sefcovic, lors d'une conférence de presse à Bruxelles.



Cette mesure concernerait un large éventail de marchandises originaires de Grande-Bretagne et consommées en Irlande du Nord. Elle réduirait les contrôles d'environ 80% et les formalités douanières de 50%, créant ainsi une sorte de "voie rapide" pour ces produits, a précisé le commissaire. En échange, pour protéger l'intégrité du marché intérieur européen et s'assurer que ces produits n'y entrent pas, Londres devrait fournir des garanties. Celles-ci comprendraient une étiquette indiquant que ces produits sont destinés à être vendus "uniquement" au Royaume-Uni, ou un mécanisme de "réaction rapide" pour identifier et résoudre les problèmes, faute de quoi Bruxelles prendrait des mesures unilatérales en ayant aussi recours à l'article 16 du nouveau protocole Nord-Irlandais. La Commission est prête à s'engager dans des discussions intensives avec le gouvernement britannique afin de parvenir à une solution durable et conjointe dès que possible, indique le communiqué. Une délégation de la Commission s'est rendue à Londres le mercredi 13 octobre pour présenter l'offre européenne.

La volonté de faciliter les échanges avec l'Irlande du Nord est claire et la priorité de l'UE pour se faire est d'assouplir les contrôles douaniers afin que la marchandise circule plus rapidement. Les formalités douanières sont nécessaires, mais peuvent s'avérer chronophages et sensibles. Cette problématique, Customs Bridge en a fait sa mission : simplifier la douane. Plus d'infos sur www.customsbridge.fr

Le carnet Transit International Routier (TIR) se modernise

S'il y avait une inscription intrigante à citer sur les camions que l'on double, c'est bien ce rectangle bleu où il est écrit "TIR". Que signifie-t-il, et pourquoi seulement certains en portent ?

Cette plaque appliquée sur un camion signifie que la marchandise est soumise au régime TIR. C'est un régime fiscal douanier qui permet à des camions de traverser plusieurs douanes sans avoir à effectuer des opérations de dédouanement à chaque passage de frontière. En Europe, grâce à l'union douanière et au régime de transit commun qui rassemble également Suisse, Islande, Norvège, Turquie, Serbie, Macédoine du Nord et Royaume-Uni, le carnet TIR n'est pas nécessaire. Il suffit de passer par un système nommé NCTS (New Computerised Transit System).

Si vous croisez un camion avec une plaque TIR, cela signifie qu'il provient ou est à destination d'un pays en dehors de la liste citée, le plus souvent du Maghreb, ou de pays de l'Est tels que la Russie, la Biélorussie ou l'Ukraine, ou encore qu'il a transité par un pays tiers (par exemple Albanie) alors qu'il est en provenance et à destination de l'UE.

Cela signifie également qu'ils sont sous scellés, le conteneur ou le camion est donc très probablement plombé.

À ce jour, la convention TIR a été ratifiée par plus de 75 pays et va subir une évolution majeure très prochainement : La digitalisation. En effet, le 25 Mai, les dispositions légales ont été prises au niveau international et le 20 septembre l'UE reprenait ces modifications dans son journal officiel sous le numéro L 331/1.



Bien que les détails techniques ne soient pas encore connus, on sait déjà que ce nouveau système sera hébergé par la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe et que l'UE a déjà prévu d'y interconnecter son NCTS. Ce nouveau système "eTIR" en est encore à ses balbutiements, mais peut-être verra-t-il la disparition de ces énigmatiques inscriptions "TIR" ?

Pour en savoir plus, rapprochez-vous de l'AFTRI, Organisme gestionnaire du Régime TIR en France.

L'UE propose le guichet unique douanier pour revitaliser les procédures douanières

Il y a bien des projets européens pour simplifier les échanges entre les pays, l'un d'eux est le guichet unique douanier.

En 2015, le projet de création d'un guichet unique pour les douanes a été lancé avec neuf États membres de l'UE et rencontra un vif succès. L'UE a donc voulu étendre ce projet à tous les États membres. La commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs (IMCO) a cherché à fournir une solution centralisée ainsi qu'un point d'entrée unique pour les déclarations douanières afin de réduire les charges administratives.

L'union douanière, bien qu'un élément essentiel du bon fonctionnement du marché intérieur, génère environ 39,7 millions de déclarations en douane chaque année. Par conséquent, cela représente une lourde charge de travail pour les opérateurs qui doivent fournir des documents supplémentaires en plus de la déclaration de douane de base.



L'objectif de ce projet est d'établir une solution numérique centralisée pour l'échange d'informations électroniques entre les douanes, autres autorités gouvernementales et opérateurs économiques. Ce règlement fournirait une base juridique pour un environnement douanier moderne et électronique, garantissant la sécurité et la sûreté et réduirait la charge administrative existante. Cela favoriserait la coopération entre les États membres de l'UE et la Commission européenne, et garantirait l'égalité de traitement de tous les opérateurs économiques dans la lutte contre les activités frauduleuses.

Dans sa proposition, la Commission européenne a prévu des groupes de travail composés de représentants de la Commission et des coordinateurs nationaux des États membres. Ces groupes de travail devraient servir de forum pour discuter des progrès réalisés dans l'avancement du projet à l'échelle d'un pays. Les réunions devraient être dirigées par la Commission européenne et se tenir régulièrement, au minimum deux fois par an.

Cet effort de centralisation des procédures douanières de la part de l'UE rejoint l'esprit de la mission de Customs Bridge qui est de simplifier la douane. Plus d'infos sur www.customsbridge.fr